



Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 17 avril 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	15	1	16	16	0

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe.

Membre ayant donné pouvoir : BESNIER Michelle à LENOBLE Monique

Membres excusés :

Secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

#### B007-2025 : Signature d'une convention établie en vue de l'édition du bulletin communautaire

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer une convention avec la société AF communication pour l'édition du prochain bulletin communautaire

La Communauté de Communes confie en exclusivité la réalisation de son bulletin communautaire à AF Communication qui en assumera intégralement la réalisation technique et la régie publicitaire, et s'engage à prendre en charge les frais d'édition : Mise en Page, Bons à tirer, Impression, Livraison sur un point donné.

2509 RVA B S

Le bulletin communautaire se composera d'une partie rédactionnelle et illustration fournies par la Communauté de Communes qui en garde l'entière responsabilité et d'une autre partie publicitaire répartie judicieusement tout au long de la revue.

Les pages de publicités occuperont au maximum 5 pages du support dont les pages 2, 3 et 4 de couverture et 2 pages intérieures soit 20 pages au total et sera livré à la CCPV fin septembre 2025. AF Communication assumera l'entière responsabilité fiscale et financière de ces éditions.

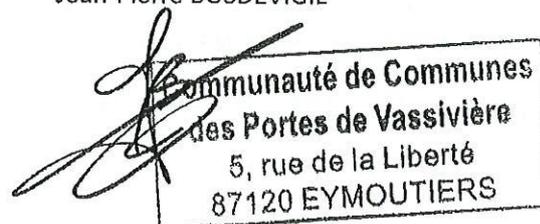
Compte tenu de ce qui précède, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 16 voix Pour, les membres du bureau communautaire décide :

- D'autoriser M. Le Président à signer cette convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 28 avril 2025

Le Président  
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : **29 AVR. 2025**

Publié le : **29 AVR. 2025**